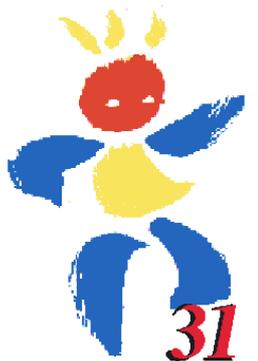


FICHE SYNDICALE MOUVEMENT 2018



SNUipp-FSU 31

Nom, Prénom :

Adresse personnelle :
.....
.....

Téléphone :

E-mail :@.....

Poste actuel : Titre définitif ou titre provisoire

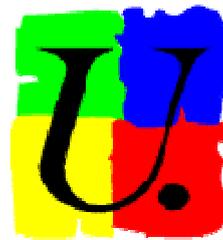
Date d'affectation sur le poste :

Code école : 031.....

Nom de l'école :

Commune :

Fonction :



Ne rien inscrire
dans ce cadre.

ELEMENTS POUR LA VERIFICATION DE VOTRE BAREME

1. Ancienneté générale des services

au 31/12/2017 (années, mois, jours) :/...../.....

(peut être vérifiée dans I-Prof)

Ne sont pas prises en compte les périodes de Disponibilité. Les périodes de Congé Parental sont prises en compte selon le décret 2012-1061 du 18 septembre 2012.

2. Situation Personnelle cf. annexe 7

10 pts de bonification pour **handicap** du maître, du conjoint ou de l'enfant.

1 pt de bonification pour **enfant à naître**

1 pt de bonification par **enfant** pour parent isolé

1 pt de bonification par **enfant vivant**, à charge, de moins de 20 ans (né entre le 01/01/1998 et le 31/12/2017).

1 pt de bonification par année de séparation pour les enseignants concernés par la **garde alternée** pour 1 ou plusieurs enfants de moins de 18 ans au **01/09/2018**(résidences séparées de **30km ou plus**). Un justificatif sera exigé (décision judiciaire).

3. Situation Professionnelle

Droit de mutation prioritaire :

10 pts de majoration du barème sur **tous les vœux**, après **5 ans continus*** dans une école relevant du plan violence ou **REP** ou **REP+**(liste sur annexe 4)

* services continus : sans interruption de type congé parental, congé de formation, disponibilité, délégation sur un poste ne relevant pas du dispositif (plan violence, Éducation Prioritaire)

Mesure de carte scolaire

5 pts de bonification : la majoration s'applique aux vœux portant sur la **même nature de poste** que celui objet de la mesure.

Majoration pour stabilité sur le poste objet de la mesure de carte scolaire, applicable aux **postes de même nature**. Effective à partir de 3 ans de nomination à titre définitif : 1 pt par an à partir de 3 ans, à concurrence de 5 pts.

Stabilité sur le poste

à **concurrence de 3 pts** de bonification à partir de 3 ans à titre définitif

à **concurrence de 10 pts** pour les postes dits **sensibles** (Itep Montsaunès), 2 pts par an.

Bonification exceptionnelle

3 pts de bonification pour les **enseignant-es remplaçant-es** concerné-es par la fusion.

1. Titres : CAFIPEMF, DEPS, DESS, CAPSAIS, CAPA-SH, CAPPEI (indiquez l'option) :

.....
obtenu le

Stagiaire CAPPEI en 2017-2018

candidat libre CAPPEI en 2017-2018

2. Liste d'aptitude

direction 2 classes et plus

Date d'inscription :

3. Habilitation Langue Vivante

Langue Date

TEMPS PARTIEL en 2018-2019

Hebdomadaire

Annualisé

Quotité :

50% 62,50% 75% 80%

VOS VŒUX

Vérifiez les vœux saisis à l'écran.

Vous pouvez nous joindre la photocopie de vos vœux (n'oubliez pas d'indiquer votre nom sur le document) en donnant les précisions que vous jugez utiles.

Avez-vous demandé des postes à profil ?

Les lister :

.....
.....
.....

Avez-vous demandé une priorité ?

⇒ Carte scolaire

⇒ Enseignant handicapé

⇒ Enfant ou conjoint handicapé

⇒ Situation personnelle particulière

⇒ Retour de congé parental

⇒ Retour de disponibilité de droit

⇒ Retour après CLD, poste adapté

⇒ Habilitation Langue Vivante